



RECEPTIONNISTE POLYVALENT

Titre reconnu par l'industrie hôtelière
et inscrit au RNCP (Répertoire National des
Certifications Professionnelles)

Recrutez des Réceptionnistes *motivés et professionnels !*

Programme de la formation

- Connaissance du milieu hôtelier / Accueil / Communication
- Hygiène alimentaire
- Technique Hôtelière : l'organisation, les réservations, la facturation
- Gestion informatique hôtelière et Informatique bureautique
- Techniques de vente et marketing
- Anglais hôtelier

Equipe pédagogique de professionnels et consultants
Travaux en lien direct avec votre établissement (plaquette,
livret d'accueil ...)

Missions principales

- Gérer les réservations et établir la facturation
- Prendre en charge le client de son arrivée à son départ
- Vendre les prestations d'un hôtel
- Assurer les petits déjeuners et participer aux tâches d'entretien

Publics

- Titulaire d'un Bac ou d'un certificat de niveau IV
- Sens de la relation client
- Tests de positionnement et d'Anglais
- Entretien de motivation

Cadre Juridique

Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation pour vos salariés

INFOS PRATIQUES

Rentrée : 23 Avril 2012
Durée de formation : 12 mois
Contact : 02 96 78 55 73
jocelyne.goger@cotesdarmor.cci.fr

Rythme de l'alternance

- 3 semaines consécutives en entreprise et temps plein en Juillet et en Août
- 1 semaine au Centre de formation

Rémunération

Le salarié est rémunéré par l'employeur selon son âge et son niveau de diplôme (+10% pour les titulaires du Bac « Technique »)

- 21 ans : 55% SMIC (ou convention collective)
- de 21 à 25 ans : 70% SMIC (ou convention collective)
- de 26 à 44 ans : SMIC
- 45 ans et plus : SMIC (exonération d'environ 80% des charges patronales)

Avantages entreprise

- Abattement des cotisations patronales de sécurité sociale (assurance maladie, vieillesse, allocations familiales) dans le cadre de la loi Fillon
- Compensation d'une partie des charges patronales par une aide versée par le Pôle Emploi pour toute embauche supplémentaire d'un jeune <26 ans en alternance (entreprise de moins de 250 salariés)
- Aide à la fonction tutorale de 2300 € versée par le FAFIH
- Aide Pôle Emploi d'environ 200 €/mois pour une durée de 10 mois maximum pour les plus de 26 ans
- Aide de 4000€ versée par le Pôle Emploi pour les personnes de + de 44 ans
- Possibilité de signer le contrat dès le 23 février en bénéficiant des avantages du contrat de professionnalisation tout en étant à temps plein dans l'entreprise.

www.cotesdarmor.cci.fr

